

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
au Conseil Municipal		
33	33	30

Séance du 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux et le jeudi dix sept dix-huit heure onze, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents :

M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL-ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M Lucien BEAUZOR, M Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINSILY, adjoints au maire.

Mme Anny GENIPA ; M. Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; M. Saturni FRANCILLONNE ; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR ; Mm Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATTIER ; M. Arthur MARICEL ; Mme Karine GATIBELZA. ; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; Mme Francia ROSAMONT ; M. Patrick AJAS ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Mme Nicol RAMASSAMY ; Conseillers Municipaux.

Représentés :

Mme Sylvie DAGONIA par Mme Anny GENIPA
Mme Liliane MAXIMIN-BAJAZET par M. Jean-Louis SAINSILY
Mme Sonia MERCADIER par Mme Cindy ARNASSALON
Mme Annick ABELA par M. Bruno REMI

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mm. Clara RIGAH ;

Date de la convocation

10 novembre 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N°2022/11/121

**ATTRIBUTION D'UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE A L'ECOLE
ELEMENTAIRE JULES AUGUSTE BEGARIN DE CASTEL**

Chaque année, une dotation transport pédagogique d'un montant de 20 € par élève est attribuée aux écoles de la ville afin de permettre aux équipes pédagogiques d'effectuer des sorties sur le temps scolaire.

L'école élémentaire de Castel, ne disposant pas de plateau sportif pour la pratique régulière et efficace de l'Éducation Physique et Sportive, utilise une grande partie de leur dotation transport pédagogique pour se rendre au stade municipal, au plateau sportif de La Rosière et/ou au gymnase de Blachon, au détriment des sorties pédagogiques.

Aussi, au vu de cette situation, la directrice de l'école élémentaire Jules Auguste BEGARIN, sollicite la ville pour le renouvellement de la dotation exceptionnelle pour la pratique de l'EPS qui leur est allouée chaque année, à hauteur de 5€/enfant inscrits dans cette école pour l'année scolaire 2022-2023.

204 élèves sont concernés pour un budget prévisionnel de 1 020,00€.

Le planning s'établit comme suit pour l'année 2023 :

MOIS	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	TOTAL
Nombre de transport	17	7	17	7	13	61

Le Maire propose d'allouer une dotation exceptionnelle de Mille vingt euros (1 020 €) à l'école élémentaire Jules Auguste BEGARIN de Castel pour la pratique de l'EPS pour l'année scolaire 2022-2023

Le conseil municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

Article 1 : D'allouer une dotation exceptionnelle de Mille vingt euros (1 020 €) à l'école élémentaire Jules Auguste BEGARIN de Castel pour la pratique de l'EPS pour l'année scolaire 2022-2023

Article 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous les actes et documents, accomplir toutes les formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Président,



Ephrem GLORIEUX